



Bienvenue chez Dorval Lodge

Merci d'avoir choisi notre pourvoirie. Voici quelques informations utiles pour votre séjour avec nous.

Arrivée :

L'heure d'arriver pour les chalets est 14 h. Vous pouvez toutefois arriver plus tôt si vous le souhaitez et profiter de votre journée de pêche et prendre possession de votre chalet à votre retour. **Si vous louez une de nos embarcations, vous pourrez en prendre possession dès 7 h.** Lors de votre retour, vous pourrez alors avoir accès à votre chalet à compter de 14 h.

Le chemin menant à la rampe de mise à l'eau peut s'embourber facilement. Afin de prévenir les longues files d'attente à la mise à l'eau, il est préférable que vous prépariez votre bateau sur le bord de la Route 117 avant de descendre au bureau.

Stationnement :

Étant donné la proximité des chalets, le stationnement est très restreint à certains endroits. Il peut être difficile de stationner votre véhicule ainsi que votre remorque. Nous vous recommandons de stationner votre remorque à l'intérieur de la cour clôturée située de l'autre côté de la Route 117.

Droits d'accès du Parc de LaVérendrye et permis de pêche :

Les droits d'accès au Parc de LaVérendrye ne sont pas inclus dans votre réservation (sauf si vous avez un super forfait). Vous pourrez vous les procurer ainsi que les permis de pêche du Québec à notre bureau.

WiFi et réseau cellulaire :

Vous aurez accès au WiFi gratuit à proximité du bureau seulement. Une tour cellulaire a été installée près de la pourvoirie ce qui donne accès au réseau cellulaire sur toute la pourvoirie et une bonne partie du plan d'eau. Toutefois, les personnes qui ont des cellulaires Rodgers ou Vidéotron ne semblent pas avoir accès au réseau.

Pour accéder au WiFi vous devez utiliser « Dorvalpub » et entrer le mot de passe **8194494789**.

Eau non potable :

Prenez note que nous n'avons pas d'eau potable. Bien que l'eau fournie provienne d'un puits artésien, elle n'est pas testée et donc, non potable à la consommation. Prévoyez apporter la quantité d'eau nécessaire pour votre séjour.

Poubelles et recyclage :

****Prenez note que les poubelles et recyclage ne seront plus ramassés directement sur votre galerie.**

Des bacs de recyclage et des poubelles sont mises à votre disposition à plusieurs endroits sur le site à proximité de votre chalet. Nous vous demandons de bien vouloir apporter votre recyclage ainsi que vos sacs à ordures dans les bacs appropriés à tous les jours. Celles-ci seront ramassées quotidiennement afin d'éviter la présence d'ours sur le terrain.

Animaux de compagnie :

Les chiens sont les bienvenus à notre pourvoirie. Vous devez toutefois suivre certaines consignes :

- Maintenir votre animal en laisse sur le site ainsi qu'à votre chalet
- Garder le terrain propre en ramassant les « caca » de votre pitou
- Votre compagnon ne doit pas aboyer tout le temps afin de ne pas déranger et de respecter les autres clients. Nous ne tolérerons pas ce genre de comportement.

Feux de camp :

Les feux de camp sont **strictement interdits** sur notre site. Étant donné la proximité des chalets et de la forêt, les risques d'incendie sont trop élevés.

Quais :

Nous avons plusieurs quais à votre disposition et près de votre chalet. Le stationnement s'effectue selon le premier arrivé, premier servi. Si vous êtes le premier, veuillez vous stationner en commençant à l'une des extrémités du quai et non au centre de façon à laisser de la place aux autres bateaux.

Lorsque des défenses (bouées) sont installés le long du quai, cela signifie que la place est réservée. S.v.p. respecter les autres et n'utilisez pas les défenses pour stationner votre embarcation. Ne les déplacez pas non plus.

Location d'embarcation :

Nous n'autorisons pas l'utilisation d'essence personnel pour remplir nos bateaux de location.

L'utilisation de l'application mobile « Navionics mers et lacs » ou la possession d'un GPS avec la bathymétrie est requise pour la location des embarcations de plus 50 HP et plus. Un essai gratuit de 15 jours est offert lors de la première utilisation. Il nous fera plaisir de vous donner une formation de base sur l'application « Navionics ». Nous pourrions aussi vous partager des traces existantes qui vous permettront de naviguer de façon plus sécuritaire sur le plan d'eau. Ces traces ne sont toutefois pas une garantie mais un outil de navigation.

Pêche :

Le Réservoir Dozois contient du doré et du brochet. La taille et la quantité sont réglementées selon les Lois provinciales suivantes :

- Vous êtes autorisé à avoir en votre possession pas plus de 6 dorés et 6 brochets en tout temps par permis de pêche
- Les dorés jaunes doivent mesurer entre 32 et 47 cm. Il n’y a pas de restrictions pour le brochet.

Départ : 

L’heure de départ doit se faire **au plus tard à 10 h**. Vous pouvez toutefois aller à la pêche la journée de votre départ tant que vous quittez le chalet pour l’heure indiquée. **Si vous louez une de nos embarcations, vous devez les rapporter au quai d’essence avant la fermeture du bureau la veille de votre départ.** Nous pourrons alors faire le plein d’essence ainsi que l’inspection finale.